

Rapport d'évaluation

Plan stratégique 2010-2015

Cégep de Saint-Hyacinthe

Septembre 2011

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

La planification stratégique du Cégep de Saint-Hyacinthe couvre les années 2010 à 2015. Il a été adopté par le conseil d'administration le 15 juin 2010. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 1^{er} novembre 2010.

La Commission a évalué le plan stratégique du Collège lors de sa réunion tenue le 20 septembre 2011. Pour ce faire, elle en a examiné la conformité aux dispositions de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Le plan stratégique du Cégep de Saint-Hyacinthe couvre la période de 2010 à 2015, soit une durée de 5 ans. Il faisait déjà l'objet d'une mise en œuvre depuis 8 mois lorsque le Collège a procédé à l'autoévaluation de l'efficacité du plan précédent.

Plus de 120 personnes de la communauté interne et externe ont été consultées lors de l'élaboration du plan stratégique 2010-2015. De plus, un groupe de travail issu de la Commission des études était responsable de proposer au directeur général, des pistes d'action concernant la portion du plan de réussite qui est totalement intégré au plan stratégique.

Après une brève introduction qui décrit le contexte d'élaboration du plan stratégique, le Collège présente sa mission ainsi que sa vision pour les cinq prochaines années. Un aperçu des principales caractéristiques du Collège et des enjeux auxquels il devra faire face permettent ensuite d'introduire les 3 grandes orientations retenues. Une section du plan stratégique est également consacrée aux mécanismes de suivi et de reddition de comptes. La conclusion rappelle la volonté du Collège de réaliser des choix stratégiques cohérents, favorisant la mobilisation de l'ensemble de sa communauté.

Évaluation du plan

La conformité

Le plan stratégique du Collège comprend tous les éléments requis par l'article 16.1 de la Loi. Il tient compte, notamment de la situation du Collège et des orientations du plan stratégique du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Le plan couvre une période de plusieurs années. Il comporte l'ensemble des objectifs poursuivis ainsi qu'un mécanisme pour déterminer des moyens et effectuer le suivi des actions. Il intègre un plan de réussite et prévoit un mécanisme de révision annuelle. Le Collège a également rendu public son plan stratégique.

Selon l'article 16.2, le Collège doit produire un document expliquant son plan de réussite et le distribuer aux étudiants et aux membres du personnel. Ce document doit être rédigé de manière claire et accessible. Le collège a produit une version abrégée de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, distribuée aux étudiants, notamment par le biais de l'agenda.

En accord avec l'article 17.0.2, le projet du plan stratégique a été soumis à la Commission des études. Cette dernière a donné son avis sur les questions qui relèvent de sa compétence. Le plan a été adopté par le conseil d'administration.

L'efficacité potentielle

L'analyse de la situation

Dans sa planification stratégique 2010-2015, le Cégep de Saint-Hyacinthe présente une nouvelle analyse de sa situation. Celle-ci comprend un bref portrait du Collège et un résumé des principaux enjeux auxquels il devra faire face. L'analyse de l'environnement externe s'attarde aux changements démographiques, aux besoins accrus de la main-d'œuvre, à la gouvernance, à la mondialisation de la formation et aux changements technologiques. L'analyse de l'environnement interne se consacre : au soutien des clientèles émergentes et à l'accompagnement des étudiants à risque; au décrochage scolaire, l'orientation professionnelle et la persévérance scolaire; au milieu de vie stimulant et au développement du sentiment d'appartenance pour favoriser l'engagement; au développement d'habiletés méthodologiques au premier trimestre et à la concertation. En somme, l'analyse de la situation du plan stratégique est claire, met en lumière des particularités de l'établissement et permet de cibler des éléments critiques. De plus, elle

permet de relever les caractéristiques de la clientèle étudiante et d’orienter le plan en matière de réussite.

Les orientations

L’analyse de la situation a amené le Collège à établir trois grandes orientations : adopter une approche proactive, intégrée et innovante de la réussite; arrimer la prestation de services aux besoins des différentes clientèles, aux besoins de la main-d’œuvre et au développement de la collectivité; offrir, au personnel du Collège et aux étudiants, un environnement favorisant l’engagement, le sentiment d’appartenance, la réalisation de soi et le développement de valeurs citoyennes. Pour chacune des orientations, le Collège a prévu des axes d’intervention.

Les orientations sont en lien avec la mission du Cégep de Saint-Hyacinthe qui souhaite poursuivre son engagement à former des personnes autonomes aptes à agir en tant que citoyens engagés et responsables, et à les préparer à accéder aux études universitaires ou au marché du travail. Il souhaite également contribuer au développement de sa collectivité et s’engager activement sur la scène nationale et internationale par son dynamisme, par son caractère innovateur et par la qualité de ses services. De plus, les orientations sont en lien avec la vision du Collège qui projette que, d’ici cinq ans, il se distinguera en étant un Cégep accueillant, accessible et où l’on réussit.

Les objectifs stratégiques

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, comprend dix-sept objectifs en lien avec les orientations. Parmi ceux-ci on retrouve : développer et mettre en œuvre des stratégies d’accueil, d’encadrement et d’intégration pour toutes les clientèles; développer des mécanismes et des outils de dépistage et d’accompagnement des étudiants ayant des besoins particuliers; arrimer davantage les services offerts par le Cégep aux besoins de la collectivité; valoriser et soutenir les projets de formation continue des personnes et des organisations; soutenir l’intégration d’activités de développement citoyen dans les différents programmes d’études et auprès du personnel; adapter les processus de gestion et de partage des responsabilités aux besoins évolutifs du Collège dans le respect des instances, des individus et de la législation. La Commission constate que pour l’ensemble des objectifs, le Collège a déterminé des indicateurs généralement pertinents, accompagnés d’une cible claire, qui lui permettront de rendre compte annuellement de la progression vers l’atteinte des objectifs, comme le prévoit l’article 27.1 de la Loi.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le Collège a prévu un mécanisme de planification et de suivi des moyens. En effet, le Collège prévoit mettre en place des comités de pilotage pour favoriser le déploiement des objectifs. De plus, les différents services du Collège devront développer des plans d'action annuels en tenant compte des priorités institutionnelles et du travail des comités de pilotage. Le Collège considère que ces plans témoigneront plus spécifiquement des actions qui seront entreprises afin de répondre aux attentes du plan stratégique. Enfin, le conseil d'administration sera périodiquement informé de l'état d'avancement des travaux. La Commission constate que le mécanisme de mise en œuvre du plan stratégique, incluant le plan de réussite, est détaillé et permet de connaître les principaux responsables de la planification et du suivi de la mise en œuvre.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan stratégique, incluant le plan de réussite, contient un mécanisme en vue d'effectuer le suivi des résultats obtenus. Des suivis ponctuels et annuels des orientations et des priorités seront effectués à l'aide d'un site internet spécialement aménagé à cet effet. Le Collège entend s'assurer que la planification stratégique soit partie intégrante de sa gestion et de sa planification quotidienne de sorte qu'il pourra actualiser le plan en cours de route s'il y a lieu. Par le biais des rapports annuels, il précise que le suivi de chacune des orientations et des divers objectifs sera fait de façon plus explicite.

Le plan de réussite

Le plan de réussite est intégré à l'ensemble du plan stratégique de façon à traduire la volonté du Collège de faire de la réussite le point central de toutes ses préoccupations et de toutes ses décisions.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le plan stratégique du Cégep de Saint-Hyacinthe répond aux exigences de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel.

La Commission considère que le plan stratégique, incluant le plan de réussite, est de qualité et qu'il comprend l'ensemble des éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Michel Lauzière, président